

Le spécialiste de l'hôpital et le médecin doivent être d'accord pour que la personne puisse retourner à la maison ou dans l'établissement. Sinon, cela peut poser un problème.

L'accompagnement à l'hôpital

L'accompagnement humain est très important. Ceux qui aident la personne handicapée tous les jours doivent pouvoir venir avec elle à l'hôpital.



Ces personnes doivent pouvoir :

- venir quand elles le veulent
- dormir sur place grâce à un lit en plus
- manger avec la personne malade

Sylvie Augier Rossé

Décembre 2017

A l'hôpital

Les personnes avec des difficultés doivent parfois aller à l'hôpital. C'est souvent difficile pour elles.

L'Union nationale (française) des associations de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis a écrit un livre pour expliquer les problèmes et proposer des solutions. Ce livre est écrit en « Facile-à-Lire ».

Son titre est : « Pour une santé accessible aux personnes handicapées mentales ».

Pour ce petit journal nous avons copié les pages 54 et 55 de ce livre.

Hôpitaux

Le suivi médical à l'hôpital

Quand une personne handicapée va à l'hôpital, elle peut ne plus avoir d'accompagnement. Cela s'appelle une rupture de l'accompagnement.



Pour ne pas avoir de rupture de l'accompagnement, les hôpitaux et les établissements pour personnes handicapées doivent travailler ensemble.



Il faut qu'un professionnel de l'hôpital soit référent de la personne handicapée et qu'il communique avec son établissement.



On peut rester plusieurs jours à l'hôpital.
On peut aussi rester un jour.
Il est mieux de rester un jour
si les soins peuvent être faits
en dehors de l'hôpital.



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Certains documents peuvent être donnés
pour améliorer l'accueil à l'hôpital :

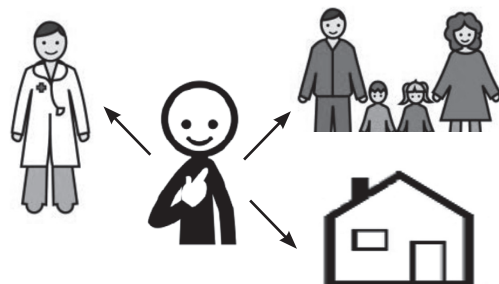
- les informations médicales importantes
de la personne handicapée
- les informations sur la vie de tous les jours
de la personne handicapée
- comment la personne handicapée communique

Il faut :

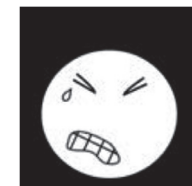
- préparer la personne handicapée à aller à l'hôpital
- permettre à la personne handicapée
de choisir comment se soigner
- organiser le retour à la maison ou en établissement
de la personne handicapée

Le retour à la maison ou en établissement doit se faire
avec l'accord de :

- la personne
- l'hôpital
- la famille
- l'établissement



La douleur doit toujours être prise en charge.



C'est difficile d'arriver aux urgences.
L'attente aux urgences doit être courte
pour limiter la peur.



Pour cela, il faut signer une convention avec l'hôpital.
Une convention est un document qui explique
ce que l'on va faire ensemble.
Elle est signée par plusieurs personnes.
Toutes les personnes s'engagent à respecter
les accords passés ensemble.



L'infirmière des urgences
devra être formée au handicap.

